

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-034 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 Avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -  
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.  
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.  
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.  
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,  
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,  
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,  
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,  
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

**OBJET :** Budget annexe « Office de Tourisme » - Approbation du Budget Primitif 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les dépenses et les recettes de la Régie « Office de Tourisme » sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M14.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2015 et précise que ce budget intègre les résultats enregistrés lors du vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur le Président rappelle à ce titre les résultats du Compte Administratif 2014 qui dégageait un excédent de fonctionnement de 2 416,09 €.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2015 et indique que le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 43 116,00 €. Ce budget intègre en recettes de fonctionnement une subvention d'exploitation de 38 000,00 € provenant du budget général de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle à cet effet la délibération du Conseil Communautaire 2015-023 du 5 février 2015 qui avait par anticipation du vote de ce Budget Primitif avancé une somme de 20 000,00 € sur cette subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du Compte Administratif 2014 en reportant une somme de 2 416,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au titre des recettes de fonctionnement du budget,
- d'approuver le Budget Primitif 2015,
- d'approuver la recette de 38 000,00 € provenant du budget général sous forme de subvention d'équilibre et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette subvention pour un montant de 18 000,00 € tenant compte du versement d'un acompte de 20 000,00 € en anticipation du vote du Budget Primitif 2015 (délibération 2015-023 du 5/02/2015).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 avril 2015 et transmission  
en Préfecture le 17 Avril 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

